

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 16 janvier 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2018-008

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENTS



DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La Trésorière dépose les listes suivantes :

- Chèques émis du 8 au 31 décembre 2017, pour un montant de 875 688,86 \$
- Prélèvements automatiques du 1^{er} au 31 décembre 2017, pour un montant de 967 320,29 \$
- Factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 décembre 2017, pour un montant de 438 788,28 \$
- Dépenses par approbateurs du 8 au 31 décembre 2017, pour un montant de 851 558,31 \$



DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N^o REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

La liste des personnes engagées entre le 20 juin 2017 et le 5 janvier 2018 est déposée.



QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES 19 DÉCEMBRE 2017, 9 ET 10 JANVIER 2018



2018-009

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 19 DÉCEMBRE 2017, 9, ET 10 JANVIER 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2017 et des séances extraordinaires des 9 et 10 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 20 DÉCEMBRE 2017 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2017 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors des séances d'agglomération de Québec des 20 et 21 décembre 2017.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 17 JANVIER 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 janvier 2018.



2018-010

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 17 JANVIER 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2017-751** Prolongation du contrat pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux, du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 – Lot 6 (VQ-46275)
- AP2017-754** Résiliation du lot 4 du contrat pour l'acquisition de véhicules légers à long terme (VQ-48545)
- DE2017-135** Entente entre la Ville de Québec et *WaterShed Monitoring inc.*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Utilisation d'un système novateur de gestion de données sur la qualité de l'eau en appui à la mise en conformité au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*, dans le cadre du *Programme de vitrine technologique de la Ville de Québec*
- DE2017-136** Entente entre la Ville de Québec et *Solucycle Gestion des matières organiques inc.*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Vitrine de la technologie Solucycle en milieu commercial*, dans le cadre du *Programme de vitrine technologique de la Ville de Québec*
- DE2017-264** Entente relative entre la Ville de Québec et *Solutions B-CITI inc.*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Démonstration de la plateforme numérique de participation citoyenne*,

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018 (suite)

dans le cadre du *Programme de vitrine technologique de la Ville de Québec*

- PA2017-033** Modification de la résolution CA-2017-0392, relative au versement des prix dans le cadre du concours international d'idées *Rêvons nos rivières*
- AP2017-729** Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de polymère – Station de traitement des boues (Appel d'offres public 51212)
- AP2017-764** Adjudication d'un contrat pour la destruction par déchiquetage de documents confidentiels – 2018 à 2022 (Appel d'offres public 51227)
- DE2017-273** Entente entre la Ville de Québec et *Techno14 Immobilier inc.*, relative au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Certification LEED du siège social de Eddyfi NDT inc.*, dans le cadre du *Programme d'aide à la certification LEED des projets d'investissement dans les espaces d'innovation Michelet et D'Estimauville et dans les écoquartiers de la Pointe-aux-Lièvres et D'Estimauville* de la *Stratégie de développement de la Ville de Québec*
- DG2017-099** Modification à la structure du Service des affaires juridiques – Abrogation du poste de directeur du Greffe de la cour municipale (poste 40530)
- FN2018-001** Contribution 2018 de l'agglomération de Québec au *Réseau de transport de la Capitale*
- OM2017-005** Abrogation de la résolution CA-2017-0328 – Conclusion de l'entente relative à l'intégration de l'*Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury* à l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- OM2017-006** Approbation des prévisions budgétaires 2018 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- PA2017-035** Approbation du *Règlement n° 2017-539 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone RA/B-47 à même le lot 2 813 181 constituant une partie de la zone PX-2* de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec*
- RH2017-1075** Lettre d'entente entre la Ville de Québec et l'*Alliance internationale des employés de scène et des projectionnistes du Canada et des États-Unis (I.A.T.S.E.), section locale 523*, relative au projet pilote encadrant la location du *Colisée Pepsi*
- SO2018-001** Approbation des prévisions budgétaires 2018 de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- PA2017-032** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables relativement au retrait du lot numéro 1 898 267 du cadastre du Québec des zones inondables, R.A.V.Q. 1157*

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-011

CONSEIL MUNICIPAL – ASSISES ANNUELLES 2018 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE déléguer les conseillers, Jean Simard, Yannick LeBrasseur et Jonathan Palmaerts à assister à l'événement des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec 2018 qui se tiendront du 16 au 18 mai 2018 au Hilton Lac-Leamy à Gatineau;

DE payer les frais d'inscription de 775 \$, plus taxes, à chacun des participants;

DE rembourser les frais encourus par chacun d'eux pour sa participation à ces assises sur présentation des pièces justificatives pour un montant maximum de 1 300 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-012

TRÉSORERIE – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite emprunter par billets pour un montant total de 510 000 \$ qui sera réalisé le 30 janvier 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$	Description
REGVSAD-2011-300	392 435 \$	Parapluie 2012
2016-506	117 565 \$	Plan directeur immobilier

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros REGVSAD-2011-300 et 2016-506, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
 APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
 ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 30 janvier 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 janvier et le 30 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	44 700 \$	
2020	45 900 \$	
2021	47 300 \$	
2022	48 600 \$	
2023	50 100 \$	(à payer en 2023)
2023	273 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros REGVSAD-2011-300 et 2016-506 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 janvier 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-013

TRÉSORERIE – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3
 APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
 ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures confie, à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure

de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la Ville pour l'année 2018;

QUE la Ville confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-014

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires pour l'exercice financier 2017 déposés en annexe au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-015

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES – FIN D'ANNÉE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à effectuer les virements de fonds ou de crédit nécessaires afin de ramener l'ensemble des soldes négatifs à zéro pour la fin d'exercice 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-016

GREFFE – DEMANDE À LA TRÉSORIÈRE DE CONFECTIONNER LE RÔLE DE PERCEPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE demander à la trésorière de confectionner le rôle de perception pour l'année 2018 afin qu'il soit déposé avant le 1^{er} février 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-017

GREFFE – MANDAT À LA FIRME LAVERY AVOCATS – REPRÉSENTATION DANS UN DOSSIER D'URBANISME (RECL-2016-055)

CONSIDÉRANT QU'un chalet d'hébergement a été érigé sans permis sur l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 3 056 014 et 3 056 019 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

CONSIDÉRANT QU'une installation septique a été aménagée sur ce même immeuble sans permis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mis en demeure le propriétaire de cet immeuble le 24 avril 2017, l'enjoignant d'apporter les correctifs nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'une inspection de l'immeuble, réalisée le 30 novembre 2017, confirme que ces correctifs n'ont pas été apportés.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE mandater la firme Lavery avocats, afin de défendre les intérêts de la Ville dans le cadre du dossier impliquant les lots 3 056 014 et 3 056 019 devant la Cour supérieure, district de Québec ou autrement dans le cadre du présent mandat;

D'autoriser le directeur général et le greffier, ou leur remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile ou nécessaire afin de régler le présent dossier.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-018

GREFFE – INTERDICTION DE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE L'HÊTRIÈRE ET PIERRE-COUTURE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'interdire le stationnement sur la rue de l'Hêtrière du lundi au vendredi de 6 h à 18 h du côté des numéros civiques pairs entre la rue Beaupré et la rue de la Riviera;

D'interdire le stationnement entre le 144, rue Jacques-Marette et le 135, rue Pierre-Couture;

D'autoriser le Service de la Gestion du territoire à installer des panneaux de signalisation à cet effet.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-019

GREFFE – RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE LA MUNICIPALE – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE renouveler le contrat avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, selon les conditions prévues au contrat portant le numéro de police MMPQ-03-023072.13 et que les fonds nécessaires soient pris dans le budget de fonctionnement du Service du greffe et réaffectés aux postes budgétaires des services concernés, le cas échéant;

D'autoriser la trésorière, ou son remplaçant, à effectuer les virements budgétaires en lien avec la présente résolution et à payer la somme de 323 014 \$, incluant les taxes applicables, en un seul versement, à Groupe Ultima inc.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-020

GREFFE – APPEL D'OFFRES N° APO-2014-381 POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – CESSIION DE CONTRAT POUR LA COLLECTE DE CHARGEMENT AVANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a octroyé les contrats prévus à l'appel d'offres n° AOVSAAD-2014-381 pour la gestion des matières résiduelles, selon le type de collecte, lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 (résolution RVSAD-2014-8008);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SANI-TERRE Environnement inc. a obtenu le contrat pour la « collecte des ordures à chargement avant »;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prendra fin le 28 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gaudreau environnement inc. est l'adjudicataire pour le contrat prévu à l'appel d'offres n° APO-2017-037 relatif aux collectes des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SANI-TERRE Environnement inc. n'est plus en mesure d'assurer le service de « collecte des ordures à chargement avant ».

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter la cession de la « collecte des ordures à chargement avant », du 16 janvier au 28 février 2018, par SANI-TERRE Environnement inc., à Gaudreau Environnement inc., de tous ses droits et obligations pour cette collecte lui résultant de l'appel d'offres n° APO-2014-381 adjugé par la résolution RVSAD-2014-8008, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2014.

QUE l'acceptation de cette cession soit conditionnelle à l'imposition d'une retenue de paiement, d'une somme de 1 300 \$, sans taxe applicable, sur le paiement du mois de janvier 2018 à SANI-TERRE Environnement inc., en compensation des sommes qui devront être versées à Gaudreau Environnement inc. pour l'exécution de cette collecte.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-021

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – APPEL D'OFFRES N° APO-2017-040 – VOIRIE ET PAVAGE 2018 – LOT 2

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour la réfection de voirie et pavage 2018 - lot 2, appel d'offres no APO-2017-040, à la firme Tetra Tech QI inc. conformément à sa soumission, du 11 décembre 2017, joint au mémoire, selon les tarifs horaires et forfaitaires.

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés dans le *Règlement n° 2018-544 décrétant un emprunt de 4 020 000 \$ pour des travaux de réfection de surface dans certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* à être adopté.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-022

GESTION DU TERRITOIRE – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE RELATIVE AU CONTRAT DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES ET DE STATIONNEMENTS – APPEL D'OFFRES N° AOVSAAD-2015-406

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 6 951,99 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à les Entreprises Gonet B.G. inc., effectuée dans le cadre de son contrat adjugé par la résolution RVSAD-2015-8355 adoptée lors de la séance du 18 mars 2015.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-023

GESTION DU TERRITOIRE - RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4 ET 5 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DU PROJET 2016-480 ET 2016-484 – RÉFECTION DE PAVAGE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 146 487,15 \$, taxes incluses, à Construction et pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de pavage 2016 à même les crédits des Règlements d'emprunt n° 2016-480 et 2016-484;

QUE l'excédent des coûts des travaux soit payé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-024

GESTION DU TERRITOIRE - DROIT DE PASSAGE EXISTANT – MODIFICATION DU SENTIER MOTONEIGE/QUAD POUR TRAVERSER LE PARC INDUSTRIEL

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande du Club Aventure Quad et du Club de motoneige de la Jacques-Cartier visant à modifier le droit de passage en vigueur afin permettre aux usagers, lors de la saison hivernale, de circuler dans l'accotement de l'emprise routière sur une section additionnelle d'environ 680 mètres sur la rue de Rotterdam et la rue de Hambourg, afin de rejoindre le trajet existant sur la rue de Hambourg menant à la Route 138;

QUE le Service de la gestion du territoire installe la signalisation adéquate selon les normes en vigueur, le tout en respectant le trajet identifié au document « sentier avant_après modification » par le Service de la gestion du territoire, daté du 22 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-025

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 191, ROUTE 138

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé pour le 191, route 138, connu et désigné comme étant les lots 5 413 051 et 5 413 052 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant le remplacement de l'affichage sur le site, des travaux de peinture sur le bâtiment principal et l'entrepôt, ajout d'une marquise sur l'entrepôt ainsi que des modifications mineures au stationnement (éclairage, sécurité), afin de représenter l'image de la marque « Canac ».

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'architecture et affichage par Claude Bouchard, architecte, N° de projet 17C65 daté du 17 novembre 2017;
- Plan d'implantation avec détails des modifications aux aménagements extérieurs par Claude Bouchard, architecte, N° de projet 17C65 daté du 1^{er} décembre 2017;
- Plan d'architecture « Entrepôt/Élévations construction » par Claude Bouchard, architecte, N° de projet 17C65 daté du 1^{er} décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-026

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 165, RUE DES GRANDS-LACS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé pour le 165, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot projeté 6 119 566, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à autoriser la construction d'un nouveau siège social pour la compagnie Solugaz sur un lot vacant incluant des bureaux, un espace d'exposition, garage d'entretien de véhicules lourds, aire de libre-service pour le remplissage et centre de manutention de gaz liquide.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan architecture préparé par Nicolas Lévesque-Tremblay, architecte, N° de projet 2017-772 daté du 18 décembre 2017;
- Plan d'implantation préparé par Carl Lejeune, arpenteur-géomètre, minute 1 350, daté du 6 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-027.

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 75, RUE DE HAMBOURG

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé pour le 75, rue de Hambourg, connu et désigné comme étant le lot 6 015 896, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'ajout de deux (2) nouveaux quais de chargement ainsi qu'une porte piétonne sur la façade Ouest donnant sur la rue des Grands-Lacs. De plus, un alignement d'arbres feuillus sera planté pour prolonger l'alignement existant sur la rue de Liverpool et la rue des Grands-Lacs.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation et végétation par Marc Labrosse, architecte, dossier N° 1622 daté du 20 décembre 2017;
- Analyse du PIIA et vues 3D des travaux par la Société Immobilière Bruno Roussin, daté du 22 novembre 2017;

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-028

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 3657, RUE DE L'HÊTRIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé pour le 3657, rue de l'Hêtrière, connu et désigné comme étant le lot 2 812 354, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment principal et sur un poteau.

Le tout approuvé selon le document suivant :

- Devis de la nouvelle enseigne sur poteau « Familiprix » par Posimage inc., numéro de plan JLH-2017-307-3D daté du 26 juin 2017;

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-029

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 150, RUE DE ROTTERDAM

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé pour le 150, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 2 814 775, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment principal.

Le tout approuvé selon le document suivant :

- Devis de la nouvelle enseigne murale par Posimage inc., numéro de plan JLH-2017-053-1D daté du 14 février 2017;

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-030

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 185, RUE DE ROTTERDAM

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé pour le 185, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 3 055 490 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la reconstruction du bâtiment complémentaire incendié avec les mêmes dimensions que le précédent afin d'héberger temporairement les travailleurs et la production du bâtiment principal incendié à l'automne 2017 étant attendu que le bâtiment principal doit être reconstruit en 2018 et est une condition essentielle au maintien de la présence du bâtiment complémentaire autorisé.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'architecture et affichage par Michel L. Grimard, architecte, N° de plan 17-133 daté du 20 décembre 2017;
- Plan d'implantation par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, minute 13525 daté du 14 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-031

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 240, RUE DE SYDNEY

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé pour le 240, rue de Sydney, connu et désigné comme étant le lot 5 906 716, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment principal et sur un poteau.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Devis de la nouvelle enseigne murale « TurboMed » par Posimage inc., numéro de plan NS-2017-275-3B daté du 1er novembre 2017;
- Devis de la nouvelle enseigne murale « R8 » par Posimage inc., numéro de plan NS-2017-275-4C daté du 27 octobre 2017;
- Devis de la nouvelle enseigne sur poteau par Posimage inc., numéro de plan NS-2017-275-1B daté du 1er novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-032

GESTION DU TERRITOIRE – PIIA – 250, RUE DE SYDNEY

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le projet tel que déposé pour le 250, rue de Sydney, connu et désigné comme étant le lot 5 906 717, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'installation d'affichage sur le bâtiment principal.

Le tout approuvé selon le document suivant :

- Devis de la nouvelle enseigne murale par Posimage inc., numéro de plan JLH-2017-487-1A daté du 19 octobre 2017;

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-033

GESTION DU TERRITOIRE – CPTAQ – LOT 4 582 838

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT que le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures n'a plus d'espace disponible pour l'ouverture de nouvelles rues et qu'ainsi, il n'existe pas d'espace approprié ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder la demande d'autorisation déposée par Mme Michelle Moreau et M. André Poulin, visant l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, représentant une superficie de 0,8157 ha, soit la création de deux lots pour résidences isolées sur une partie du lot 4 582 838 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



2018-034

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 191, ROUTE 138

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 191, Route 138.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 191, route 138, connu et désigné comme étant les lots 5 413 051 et 5 413 052 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant le changement de l'affichage et l'ajout d'une (1) enseigne additionnelle sur le bâtiment principal pour un total de quatre (4) et une (1) sur poteau au lieu de trois (3) sur le bâtiment principal et une (1) sur poteau tel qu'autorisé en 2014 par une autre dérogation mineure (résolution RVSAD-2014-7614.45). L'enseigne existante « Kioti » sur le second local demeure inchangée, mais est tout de même incluse dans le calcul du nombre total d'enseignes. De plus, est aussi autorisée la hauteur de l'enseigne/logo « Canac » située au-dessus de l'entrée principale du bâtiment qui dépasse la toiture de 1,53 m au lieu de ne pas dépasser la toiture tel que prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan « détails divers » par Claude Bouchard, architecte, N° de projet 17C65 daté du 31 octobre 2017
- Plan « élévation démolition/élévations construction » par Claude Bouchard, architecte, N° de projet 17C65 daté du 31 octobre 2017

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-035

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 165, RUE DES GRANDS-LACS

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 165, rue des Grands-Lacs

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 165, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot projeté 6 119 566 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction sur un terrain vacant d'un siège social et centre de manutention de gaz liquide avec une superficie d'occupation du sol du bâtiment principal à 4,47 % au lieu de 7 % minimum tel que prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan architecture préparé par Nicolas Lévesque-Tremblay, architecte, N° de projet 2017-772 daté du 18 décembre 2017;
- Plan d'implantation préparé par Carl Lejeune, arpenteur-géomètre, minute 1 350, daté du 6 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-036

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 125, RUE DE HAMBOURG

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 125, rue de Hambourg

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 125, rue de Hambourg, connu et désigné comme étant le lot 3 758 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière

de Portneuf, visant à autoriser la construction d'une clôture en cour avant avec une hauteur maximale de 3,1 m au lieu de 1,0 m tel que prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*, afin de permettre de ceinturer le bâtiment principal.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation civil préparé par Marc-André Cloutier, ingénieur, N° de projet 11130062, feuille MT002, daté du 12 octobre 2017;
- Plan détails FedEx préparé par Marc-André Cloutier, ingénieur, N° de projet 11130062, feuille MT006, datée du 12 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-037

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 300, RUE PIERRE-COUTURE

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 300, rue Pierre-Couture

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 300, rue Pierre-Couture, connu et désigné comme étant le lot projeté 4 145 433 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'ajout d'un garage privé attaché avec pièces habitables au 2^e étage avec une somme des marges latérales à 4,3 m au lieu de 5,0 m minimum tel que prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 651, daté du 6 octobre 2014;
- Plan d'architecture par Marie-France Ouellet, dessinatrice, N° de projet 4 145 433, daté du 20 novembre 2017.

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, MM. Jean Simard, Jonathan Palmaerts, Raynald Brulotte et Yannick LeBrasseur

A voté contre : M. Marcel Desroches

Adoptée à la majorité, le président s'abstenant de voter



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT N° 2017-541 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Une séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2017-541 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme*.



MOTION ET RÈGLEMENT



2018-038

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-544 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 020 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE SURFACE DANS CERTAINES RUES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-544 décrétant un emprunt de 4 020 000 \$ pour des travaux de réfection de surface dans certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*

Le projet de règlement est présenté et déposé au conseil.



2018-039

APPROPRIATION DE 201 000 \$ À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2.

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approprier 201 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalant à 5 % de l'estimation de la dépense prévue pour le projet du *Règlement n° 2018-544 décrétant un emprunt de 4 020 000 \$ pour des travaux de réfection de surface dans certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du Règlement.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-040

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-541 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2017-541 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

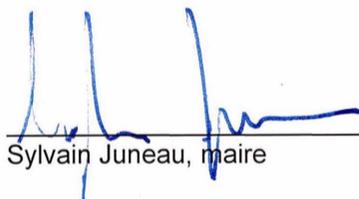


PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 15.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier